



Conseil d'établissement n°2 - 23 août 2018 Compte rendu

Présents :

M. Boy, Proviseur

Mme Pellicant, Provisseuse Adjointe

M. Glock, Délégué Consulaire

M. Pelon, Directeur du Primaire

Mme Carvajal, Représentante direction primaire MEP

Mme Estrada, Représentante direction secondaire MEP

M. Ortiz, Directeur financier

Représentants des personnels : M. Vilpoux, M. Lelarge, M. Araya, Mme Dupuich, Mme Coûteaux, Mme Chaves, Mme Salvatierra

Représentants des parents : Mme Salas, Mme Cascante, Mme Paniagua, Mme Echeverria, Mme Dardaine

Représentants des élèves : Mme Morales, Mme Tercero

Invitée :

Mme Baudier, représentante du Comité de gestion

Mme Weiss, Consule

Mme Lucci, représentante des élèves

M Glock, Conseiller consulaire

Excusés :

M. Braz, COCAC

M. Rigoberto Corrales, Représentant de Mme la Ministre de l'Éducation Publique

Mme Elizondo : Supervisora circuito 4

Secrétaire de séance :

M. Pelon. Début des travaux du conseil : 16h05

Lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du conseil d'établissement n° 1 du 5 juin 2018 [pièce jointe n° 1].**
2. **Action pédagogique :**
 - a. **Carte des emplois de professeurs 2019 (vote pour avis).**
 - b. **Calendrier scolaire 2019 (vote pour approbation)**
 - c. **Compte rendu du conseil de vie lycéenne n°2 du 10 août 2018 et projets éducatifs en cours (information).**
 - d. **Compte rendu du conseil d'école n° 2 du 16 août 2018 (information).**
 - e. **Information sur l'évolution des travaux, sur le projet de mise en place d'avantages sociaux pour l'ensemble du personnel et la réflexion d'une année de terminale pour tous.**
 - f. **Photos de classe. Proposition d'un nouveau projet.**
3. **Questions diverses à remettre au plus tard le lundi 29 août à 08h00.**



1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement n° 1 du 5 juin 2018 [pièce jointe n° 1].

Le compte rendu est approuvé.

Nb de votants :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

2. Action pédagogique :

a. Carte des emplois de professeurs 2019 (vote pour avis).

Le Proviseur informe que lors du dernier conseil pédagogique a été présenté le projet de demander l'ouverture d'un poste de résident, auquel s'ajoute une nouvelle demande d'ouverture pour le primaire :

- **1 poste de professeur documentaliste pour le second degré :**

Madame Sophie Feral, documentaliste en contrat local, va prendre sa retraite en juillet prochain. Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une documentaliste de profession pour pouvoir accompagner les élèves à la préparation de la nouvelle épreuve du baccalauréat, et accompagner également l'enseignement de certaines spécialités.

- **1 poste de professeur des écoles au premier degré :**

Le lycée est engagé dans un projet d'augmentation des effectifs, à raison d'une ouverture de classe primaire chaque année pendant 8 ans. Au regard de la difficulté de recrutement de professeurs dans le vivier local, il est important de pouvoir compter sur l'accompagnement de cet accroissement par l'AEFE.

La carte des emplois est approuvée par le CE.

Nb de votants :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

b. Calendrier scolaire 2019 (vote pour approbation) [pièce jointe n° 2].

Deux propositions de calendrier scolaire 2019 sont transmises aux membres du Conseil et présentée par le Proviseur. Ce dernier précise que le calendrier pédagogique de l'établissement doit tenir compte des obligations françaises et costariciennes. Nous devons ainsi respecter les rythmes scolaires des enfants, le positionnement des congés costariciens, et se rapprocher des heures demandées dans le système français. En cas contraire, notre calendrier ne serait pas validé par les autorités pédagogiques de l'AEFE.

Le Chef d'établissement souligne l'importance de respecter le jour de rentrée du MEP, qui permet également de limiter le nombre de semaines écourtées du calendrier. Le principe de rentrée échelonnée sera respecté : rentrée



des élèves de 6^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale le lundi 11 février, et rentrée des élèves des autres niveaux le mardi 12 février.

En ce qui concerne le nombre de périodes, de multiples études préconisent le rythme de 7 semaines de travail scolaire avec 2 semaines de repos, situation qui n'est pas tout à fait possible en raison du positionnement des vacances du MEP, tout particulièrement pour l'année 2019 en ce qui concerne la semaine sainte qui est positionnée très tardivement. Par ailleurs, un des représentants du personnel indique que le contexte local, différent du contexte français avec l'absence de vacances d'hiver, est à prendre en compte. D'autres part, il n'y a pas d'autres possibilités qu'une première période de 8 semaines avant ces vacances, car, avant la semaine sainte, le lycée accueille des lycéens de France du 1er au 12 avril.

En ce qui concerne la seconde période, les membres du Conseil s'accordent sur le fait qu'il est préférable, pour maintenir la qualité pédagogique, de privilégier deux courtes périodes à une seule longue période (5 semaines en avril-mai, une semaine de vacances fin mai et 4 semaines en juin). Enfin, pour le déroulement du cursus des matières enseignées par le MEP, et particulièrement concernant le calendrier des évaluations, une autre alternative aurait été difficile à mettre en œuvre.

Les vacances de juillet 2019 débuteront le jeudi 27 juin au soir afin de permettre aux membres de la communauté éducative souhaitant rentrer en France de bénéficier de tarifs de vol moins élevés.

Les trois dernières périodes sont relativement équilibrées : 5 semaines pour juillet-août, 6 semaines pour septembre-octobre et 6 semaines et demi pour novembre-décembre.

La fin des cours pour les élèves est positionnée le mercredi 11 décembre au soir, les journées du jeudi 12 et du vendredi 13 décembre étant consacrées à des réunions de préparation de rentrée avec les professeurs.

Il est précisé que la fin d'année demande une vigilance particulière compte-tenu du nombre important d'élèves absents : en raison de la fin des examens et du voyage en France, les lycéens ne sont plus présents au Lycée, ce qui provoque une démobilitation sur l'ensemble des autres niveaux, qu'il n'est pas toujours facile de gérer, tout particulièrement au primaire où les élèves conservent le même rythme et le même emploi du temps jusqu'au dernier jour. Dans l'impossibilité d'avancer les dates d'examens, il convient de garantir un emploi du temps conséquent pour les collégiens.

L'ensemble du calendrier présente un total de 175 jours, dont 4 jours fériés.

La proposition à 6 périodes est adoptée.

Nb de votants :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

c. Compte rendu du conseil de vie lycéenne du 14 août 2017 (information)

Le proviseur présente les projets et laisse la parole à la représentante des élèves (Eco-Troc, tutorat). La proviseur adjoint indique que les élèves du tutorat recevront un certificat.

Il profite pour présenter la nuit des talents du 30 août, permettant de présenter à toute la communauté éducative les lauréats du FEA et leurs productions. Ce sera l'occasion pour Saul Arias de proposer un nouvel hymne du lycée, qui clora la soirée.

Semaine des lycées du monde : l'objectif est de profiter de cette opportunité pour présenter les atouts du lycée. Le thème est le plurilinguisme et la pluralité culturelle. Le Chef d'Etablissement envisage la banalisation d'une demi-journée pour la mise en œuvre de cet événement destiné à mettre en lumière les talents des élèves.

C'est aussi le moment idéal pour l'organisation d'une conférence destinée à informer sur l'équivalence des diplômes et affirmer l'importance de l'année de Terminale. La vice-présidente du Conseil de gestion indique que chacun des enseignants a la responsabilité d'encourager les élèves à finaliser leurs études secondaires,



recommandations qui ont été transmises par le proviseur aux enseignants lors du Conseil pédagogique. Il s'agit en effet d'un contrat moral entre les familles et le lycée, qui doit être compris dès l'inscription en maternelle. Une réflexion est menée pour la mise en place d'une réduction financière qui permettrait de se rapprocher de l'objectif de 100 % des élèves de première inscrits en Terminale.

La représentante des élèves présente le projet de rédaction de lettres à destination des élèves du Lycée Francocaraguayen, élèves confrontés à la situation politique actuelle impactant le bon déroulement de la scolarité dans cet établissement.

Le proviseur profite de ce point pour féliciter l'implication des élèves dans leurs études mais également dans les projets. Ceux qui s'investissent recevront un certificat lors de la cérémonie de remise des diplômes. C'est un point important dans le CV pour la suite des études supérieures, et qui permet parfois de faire la différence dans la sélection.

d. Compte rendu du conseil d'école n° 2 du 16 août 2018 (information).

Le directeur de l'école primaire fait un compte rendu du conseil d'école du 16 août. Après un bilan d'étape des actions pédagogiques menées depuis la rentrée de février 2018, une information sur les modalités de transmission des bulletins scolaires trimestriels a été transmise. Cela a permis également d'apporter une meilleure cohérence dans la façon d'évaluer et les correspondances entre les notations des systèmes français et MEP. Suite à un échange sur le calendrier scolaire et sur l'utilisation des bénéfices de la Kermesse, le Conseil d'école a apporté des éléments de réponse aux questions diverses transmises par les familles.

e. Information sur l'évolution des travaux, sur le projet de mise en place d'avantages sociaux pour l'ensemble du personnel et la réflexion d'une année de terminale pour tous.

• **Evolution des travaux :**

Le Chef d'établissement indique que le projet initial consistait à augmenter le volume des salles de classes afin d'augmenter le nombre d'élève par classe et ainsi les effectifs du Lycée. Le Chef d'Etablissement souhaite conserver un taux moyen d'élève par classe entre 24 et 26 élèves. L'augmentation du nombre d'élèves à 28, 29 par classe n'est pas la meilleure solution, car cela ne permet d'envisager qu'une augmentation d'une centaine d'élèves et présente un risque en termes pédagogique et de réputation de l'établissement.

La possibilité de rediriger le projet immobilier sur la construction de nouvelles salles a été présentée au Conseil de gestion et au MEP, qui ont accepté cette réorientation. Le Proviseur en profite pour remercier les membres du Comité de gestion et l'Ambassade pour la confiance accordée.

Les inscriptions se faisant très majoritairement en première année de maternelle, il est prévu d'utiliser la subvention du MEP pour créer de nouvelles salles de maternelle. En effet, à ce jour, et sans aucune publicité, 24 élèves candidats à l'inscription en PS n'ont pu être acceptés, faute de place disponible. Chaque année, une salle de plus sera créée, jusqu'à la terminale. Dans 15 ans, nous aurons environ 1400 élèves, et pourrons ainsi satisfaire plus de familles qui ne peuvent aujourd'hui pas venir. Le Proviseur indique que la TPS sera abandonnée en 2020 car elle ne représente pas un niveau prioritaire dans la mission d'enseignement d'un établissement AEF, notamment au regard de la forte demande d'inscription en PS.

Un représentant des enseignants souligne l'importance de garder comme priorité l'amélioration des actuelles salles de classe et présente l'exemple de la rénovation du toit ou la pose des rideaux qu'il est indispensable d'installer dans l'aile gauche des salles de classe élémentaire. Le Proviseur souscrit à cette demande et apporte la garantie que les rideaux seront installés à la rentrée.



Les représentants de parents demandent si le plafond de 26 élèves par classe pourra être garanti, donnée confirmée par le Proviseur. Un représentant d'élève réaffirme ainsi qu'il est préférable pédagogiquement de créer un 4^{ème} groupe au niveau que d'augmenter le nombre d'élève par classe.

Par ailleurs, le Proviseur précise que ces 4^{ème} classes permettront de dégager une marge financière indispensable pour pouvoir faire face d'une part aux nécessaires dépenses d'investissement pédagogique et de rénovation structurelle, et d'autre part à la réduction progressive des subventions françaises dans le budget du Lycée. Le projet est construit sur une quinzaine d'année avec le Comité de gestion, les architectes et les avocats, et permettra de maintenir l'augmentation des frais de scolarité dans des proportions acceptables.

Une présentation des plans de cette restructuration immobilière et de la projection financière est prévue pour la prochaine assemblée générale et au prochain Conseil d'Etablissement.

La proposition modifiée est adoptée.

Nb de votants :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Dans le cadre de cette rénovation immobilière, un nouveau réfectoire avec une partie intérieure et une partie extérieure est prévu pour garantir l'accueil de 400 élèves. En effet, le proviseur indique qu'il est impossible d'accepter que les élèves puissent continuer de manger par terre. Au-delà des aspects sanitaires et de sécurité, cela ne correspond absolument pas à l'image que mérite le lycée. Le nouveau réfectoire permettra d'imposer aux élèves de manger à table, sur une chaise.

Un représentant des enseignants fait part du mécontentement quant au service proposé par la société de restauration Newrest. Il précise qu'il faut réclamer les couverts, les verres, souligne le temps passé à attendre (une seule personne aux plats chauds) le manque de variété des entrées et la quantité insuffisante des plats principaux.

Le Proviseur indique que la société Newrest est à l'écoute, et a déjà fait des efforts, notamment sur les produits proposés dans la partie snack. Le Directeur administratif et financier indique qu'avec seulement une centaine de repas et moins de 180 jours de travail dans l'année, il est difficile pour eux d'améliorer ce rapport qualité-prix. Avec le nouveau réfectoire, la prestation devrait s'améliorer.

Le Conseiller culturel indique que c'est une problématique issue de l'externalisation de ce service, et qu'il conviendrait de demander si le MEP serait à même de proposer ce service. Le Directeur administratif et financier précise que dans les autres établissements, le déjeuner est compris dans les mensualités.

Enfin, il est également projeté à moyen terme, de rénover le CDI, la BCD et de poursuivre les investissements concernant la partie informatique.

• **Avantages sociaux pour l'ensemble du personnel**

La question de la réduction des frais de scolarité pour les professeurs recrutés par l'AFCE a été présentée au Conseil de gestion qui privilégie des mesures concernant tout le personnel, et réfléchit à la création d'un comité, type comité d'entreprise permettant de bénéficier de réductions auprès de différentes enseignes ou services.



- **Année de terminale pour tous**

Voir point C. Compte rendu du conseil de vie lycéenne

f. Photos de classe : proposition d'un nouveau projet.

Le projet de réduire l'offre relative aux photos proposées aux familles présenté et voté lors du dernier Conseil d'établissement va être respecté. Un nouvel appel d'offre sera organisé mais une vigilance toute particulière sur la qualité de la prestation sera observée.

En ce qui concerne les photos individuelles, le lycée ouvrira ses portes 2 ou 3 jours après les cours afin de permettre aux parents de disposer des packs additionnels.

La proposition est adoptée.

Nb de votants :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Le Proviseur en profite pour indiquer que le projet du livre de l'année sera relancé.

3. Questions diverses

La question des transports : plusieurs réunions ont été organisées entre le Comité de transport, comité émanant du Conseil d'établissement et le directeur de la société de transport pour transmettre le mécontentement des usagers : retard, sécurité, propreté, contrat officiel, tarification transparente, communication, autant de sujet pour lesquels les parents peuvent compter sur le Lycée pour les accompagner dans ces démarches.

La pose d'un distributeur de préservatif : Après de nombreux échanges ayant permis à chacun des membres d'exposer leur avis sur cette question, cette décision est présentée au vote. Le Proviseur indique que cette mesure s'applique à titre préventif et dans le cadre de l'éducation à la sexualité.

Nb de votants :	20
Pour :	11
Contre :	5
Abstention :	4

La proposition est adoptée.